

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Ordonnance](#)

Ordonnance n. 8.640 du 29/04/2021 modifiant l'article O. 244-10 du Code de la mer relatif à l'exploitation des ressources vivantes (Journal de Monaco du 7 mai 2021).

Vu le Code de la mer ;

(Voir l'article O. 244-10 du Code de la mer).

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.